



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFETE DU PAS-DE-CALAIS

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

**RECUEIL SPECIAL n° 83 du 25 novembre 2016**

Le Recueil des Actes Administratifs sous sa forme intégrale est consultable en Préfecture, dans les Sous-Préfectures, ainsi que sur le site Internet de la Préfecture ([www.pas-de-calais.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.gouv.fr))

**DIRECTION DES POLITIQUES INTERMINISTÉRIELLES.....3**

**Bureau de l'Animation Territoriale et des Entreprises.....3**

avis, N° PC 062 628 16 00010 dont ci-joint copie, de la commission départementale d'aménagement commercial du Pas-de-Calais, relatif au projet d'extension de 1950 m<sup>2</sup> à 2414 m<sup>2</sup> (+ 464 m<sup>2</sup>) de la surface de vente du supermarché à l'enseigne "INTERMARCHE" situé au 87, rue Jean Monnet à Noyelles-sous-Lens.....3

**CENTRE HOSPITALIER D'ARRAS.....3**

Décision 2016/22 portant délégation de signature au centre hospitalier d'arras.....3

---

## DIRECTION DES POLITIQUES INTERMINISTÉRIELLES

---

### BUREAU DE L'ANIMATION TERRITORIALE ET DES ENTREPRISES

avis, N° PC 062 628 16 00010 dont ci-joint copie, de la commission départementale d'aménagement commercial du Pas-de-Calais, relatif au projet d'extension de 1950 m<sup>2</sup> à 2414 m<sup>2</sup> (+ 464 m<sup>2</sup>) de la surface de vente du supermarché à l'enseigne "INTERMARCHÉ" situé au 87, rue Jean Monnet à Noyelles-sous-Lens.

Par arrêté du 24 novembre 2016

La commission départementale d'aménagement commercial (cdac) du Pas-de-Calais  
Aux termes du procès-verbal de ses délibérations en date du 21 novembre 2016 prises sous la présidence de Monsieur Dominique KIRZEWSKI, Directeur des Politiques Interministérielles à la Préfecture du Pas-de-Calais, la Préfète étant empêché ;  
VU le code de commerce, et notamment les articles L 750-1 et suivants ainsi que les articles R 751-1 et suivants, relatifs à l'aménagement commercial ;  
VU le code général des collectivités territoriales ;  
VU la loi n° 2008-776 du 04 août 2008 de modernisation de l'économie et notamment l'article 102 ;  
VU la loi n° 2014-626 du 18 janvier 2014 relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises et notamment son chapitre III ;  
VU le décret n° 2015-165 du 12 février 2015 relatif à l'aménagement commercial ;  
VU l'arrêté préfectoral du 3 avril 2015 portant désignation des membres représentant les maires et les intercommunalités ainsi que des personnalités qualifiées, susceptibles de siéger au sein de la commission départementale d'aménagement commercial du Pas-de-Calais ;  
VU l'arrêté préfectoral portant délégation de signature ;  
VU l'arrêté préfectoral du 30 septembre 2016 modifié constituant la composition de la commission départementale d'aménagement commercial du Pas-de-Calais pour l'examen de la demande ci-après détaillée ;  
VU la demande de permis de construire portant le n° PC 062 628 16 00010, déposée le 7 juillet 2016 à la Mairie de Noyelles-sous-Lens (62221) par la Société civile à capital variable FONCIERE CHABRIERES sise 24, rue Auguste Chabrières à Paris (75000), afin de procéder à l'extension de 1950 m<sup>2</sup> à 2414 m<sup>2</sup> (+ 464 m<sup>2</sup>) de la surface de vente du supermarché à l'enseigne « INTERMARCHÉ » situé au 87, rue Jean Monnet à Noyelles-sous-Lens ;.../...- 2 -  
CONSIDÉRANT que la Société civile à capital variable FONCIERE CHABRIERES agit en sa qualité de propriétaire des constructions ;  
VU le dossier présenté à l'appui de la demande ;  
VU le rapport d'instruction établi par Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais ;  
Après qu'en ont délibéré les membres de la commission ;  
Assistés de :- Monsieur Gauthier TURCO, représentant Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais ;  
;CONSIDÉRANT que le magasin concerné fait partie du Groupe INTERMARCHÉ ;  
CONSIDÉRANT que le Groupe INTERMARCHÉ, via un franchisé, a fait de multiples recours contre le projet de création d'un hypermarché à l'enseigne « E.LECLERC » à Violaines, pourtant autorisé par la cdac du Pas-de-Calais puis par la Commission Nationale d'Aménagement Commercial ;  
CONSIDÉRANT que les recours susvisés sont abusifs ;  
CONSIDÉRANT qu'ils vont à l'encontre du principe de la libre concurrence et de celui de l'équité en termes d'accès au commerce et de développement territorial

#### A décidé

d'émettre un avis défavorable au projet, par 3 voix défavorables, 3 avis favorables et 3 abstentions.

Ont émis un avis défavorable au projet :

- Monsieur André FLAJOLET, Maire de Saint-Venant, représentant les Maires au niveau du Pas-de-Calais ;
- Monsieur Hakim ELAZOUZI, Conseiller Régional, représentant le Président du Conseil Régional des Hauts-de-France ;
- Madame Blanche CASTELAIN, Personnalité Qualifiée en matière de Développement Durable.

Ont émis un avis favorable au projet :

- Monsieur Jean-Michel SKOTARCZAK, Adjoint au Maire de Noyelles-sous-Lens ;
- Madame Évelyne NACHEL, Conseillère Départementale, représentant le Président du Conseil Départemental du Pas-de-Calais ;
- Monsieur Jean-Michel PÉLIKIS, Personnalité Qualifiée en matière de Consommation et de Protection des Consommateurs.../...- 3 -

Se sont abstenus :

- Madame Sylvie ROLAND, Vice-Présidente de la Communauté de Communes du Canton de Fauquembergues, représentant les Intercommunalités au niveau du Pas-de-Calais ;
- Monsieur Serge AVEILLAN, Personnalité Qualifiée en matière de Consommation et de Protection des Consommateurs ;
- Monsieur Nicolas LEBRUN, Personnalité Qualifiée en matière d'Aménagement du Territoire.

le président de la commission  
départementale d'aménagement commercial  
signé dominique kirzewski

"Les voies et délais de recours contre un avis ou une décision de la commission départementale d'aménagement commercial figurent sur le site INTERNET de la Préfecture du Pas-de-Calais ([www.pas-de-calais.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.gouv.fr)), dans la rubrique Publications (CDAC - Commission Départementale d'Aménagement Commercial)."

---

## CENTRE HOSPITALIER D'ARRAS

---

Décision 2016/22 portant délégation de signature au centre hospitalier d'arras

par décision du 22 novembre 2016

Direction Générale

Sont réservées à la signature de Monsieur Pierre BERTRAND, Directeur, et ne seront pas déléguées, les affaires indiquées ci-après :

Les correspondances avec :

Les élus,

Les membres du corps préfectoral,

Les directeurs généraux d'administration centrale et les directeurs généraux d'Agence Régionale de Santé,

L'administration centrale, l'Agence Régionale de Santé du Nord Pas de Calais Picardie, les services déconcentrés de l'Etat et les collectivités locales lorsque celles-ci présentent un caractère décisionnel,  
Le Président du Conseil de surveillance et les membres de cette instance,  
Le Président de la Commission Médicale d'Etablissement lorsque celles-ci comportent un caractère décisionnel,  
Les organisations syndicales lorsque celles-ci présentent un caractère décisionnel,  
Les actes transactionnels dans le domaine judiciaire,  
Les notes de service à caractère décisionnel,

Tout courrier ou document qu'il paraît utile aux membres du corps de direction de lui faire signer

En dehors des affaires réservées à la signature de Monsieur Pierre BERTRAND, Madame Hélène DERUDDRE, Directrice Adjointe chargée de la Qualité et de la Clientèle, Madame Coralie DESCAMPS, Directrice adjointe chargée de la Santé publique, Madame Delphine DUSSOL, Directrice Adjointe chargée des ressources logistiques et techniques, Madame Zeneb AITZIANE Directrice Adjointe chargée des Ressources humaines, Madame Claire LAURENT, Directrice adjointe chargée de la Stratégie et du développement médical, Madame MARION-DRUMEZ Jeanne-Marie, Directrice Adjointe chargée de la Politique en faveur des personnes âgées, Madame Marie-Cécile PIOTRKOWICZ, Directrice Adjointe et Coordinatrice Générale des Soins, et Monsieur Bertrand PRUDHOMMEAUX, Directeur Adjoint chargé des Finances, du Pilotage médico-économique et du SIH, reçoivent délégation de signature pour les affaires relevant de leurs compétences respectives.

#### 1. Intérim de la direction

Délégation de signature est donnée à : Madame Hélène DERUDDRE, Directrice Adjointe chargée de la Qualité et de la Clientèle, Madame Coralie DESCAMPS, Directrice adjointe chargée de la Santé publique, Madame Delphine DUSSOL, Directrice Adjointe chargée des ressources logistiques et techniques, Madame Zeneb AITZIANE Directrice Adjointe chargée des Ressources humaines, Madame Claire LAURENT, Directrice adjointe chargée de la Stratégie et du développement médical, Madame MARION-DRUMEZ Jeanne-Marie, Directrice Adjointe chargée de la Politique en faveur des personnes âgées, Madame Marie-Cécile PIOTRKOWICZ, Directrice Adjointe et Coordinatrice Générale des Soins, et Monsieur Bertrand PRUDHOMMEAUX, Directeur Adjoint chargé des Finances, du Pilotage médico-économique et du SIH

Pour assurer l'intérim de Direction, sur décision expresse de Monsieur Pierre BERTRAND et de signer tout courrier usuel de la Direction Générale.

#### 2. Permanences administratives dite gardes de direction

Délégation de signature est donnée aux cadres participant aux gardes de Direction pour signer tout document relatif à la gestion courante et à la situation des personnes hospitalisées ainsi que pour prendre en urgence toute disposition indispensable au bon fonctionnement de l'établissement de santé et à la qualité et à la sécurité des soins et y compris toute assignation en vue d'assurer un service minimum en cas de grève :

Madame Zeneb AITZIANE Directrice adjointe,  
Madame Marie Laure CAPPE, Directrice adjointe,  
Madame Coralie DESCAMPS, Directrice adjointe,  
Madame Hélène DERUDDRE, Directrice Adjointe  
Madame Delphine DUSSOL, Directrice Adjointe  
Madame Claire LAURENT, Directrice adjointe,  
Madame Jeanne-Marie MARION-DRUMEZ, Directrice Adjointe  
Madame Marie-Cécile PIOTRKOWICZ, Directrice Adjointe  
Monsieur Bertrand PRUDHOMMEAUX, Directeur adjoint

Délégation de signature est donnée au directeur de garde à effet de signer des documents liés aux permissions de sortie du Centre d'Alcoologie de Maroeuil ainsi que les autorisations de transports de corps pour le Centre Hospitalier d'Arras et l'ensemble de ses sites géographiques.

Sans préjudice des dispositions précédentes, délégation de signature est également donnée aux Cadres de Santé et aux Cadres de santé Supérieurs participant aux gardes mentionnés ci-dessous, pour signer les permissions de sortie des patients, ainsi que les autorisations de transports de corps pour le Centre Hospitalier d'Arras et l'ensemble de ses sites géographiques :

- Madame Caroline BRAY, Cadre supérieur de santé ;  
- Madame Fabienne BURNEL, Cadre supérieur de santé ;  
- Madame Catherine GERARD, Cadre supérieur de santé ;  
- Monsieur Gérard GUERLAIN, Cadre supérieur de santé ;  
- Madame Nathalie KACZMAREK-PIERRU, Cadre supérieur de santé ;  
- Madame Christine LEROY, Cadre supérieur de santé ;  
- Madame Christelle LOUBRY, Cadre de santé ;  
- Madame Christine PAYEN, Cadre de santé ;  
- Madame Isabelle TANCHON, Cadre de santé.

#### 3. Ordonnateurs suppléants

Est nommé ordonnateur suppléant avec délégation de signature (bordereaux de mandatement notamment) :

Madame Zeneb AITZIANE, Directrice adjointe,  
Madame Claire LAURENT, Directrice adjointe,  
Madame Hélène DERUDDRE, Directrice Adjointe,  
Monsieur Bertrand PRUDHOMMEAUX, Directeur adjoint,  
Monsieur Dominique DEMOLIN, Attaché d'Administration hospitalière

#### 4. Comptabilité matière

En sa qualité de comptable matière, délégation de signature est donnée à Madame Delphine DUSSOL, Directrice Adjointe en charge des ressources logistiques et techniques, nommée à cette fonction par décision du 29 juin 2016 pour engager et liquider les dépenses dans le cadre de ses attributions réglementaires.

Selon les dispositions de l'article 25 du Décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, les marchés publics (fournitures et services ; travaux) passées selon une procédure adaptée dont la valeur estimée du besoin n'excédant pas les seuils européens mentionnés à l'article 42 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, Madame Delphine DUSSOL reçoit délégation de signature pour signer :

Les actes d'engagement et les courriers de notification ;  
Courriers d'éviction (non-retenus) des candidats ;  
Les procès-verbaux d'ouverture des plis ;  
Les procès-verbaux d'attribution et la signature du rapport d'analyse afférent ;  
Les actes de sous-traitance ;  
Les courriers de négociations ;  
Les marchés subséquents issus des accords-cadres.

Et de manière générale tous les actes concourant à la préparation des choix des titulaires des marchés.

## 5. Département d'Information et de la Qualité Médicale

Délégation de signature est donnée au Docteur Christian VANDENBUSSCHE, Chef du Département d'Information et de la Qualité Médicale, pour tout courrier ou document, à destination interne ou extérieure, relatif au traitement de l'information médicale et notamment :

Au recueil, à la conservation et au traitement des données médicales ;

A la qualité et à l'intégrité du dossier du patient ;

A la valorisation de l'activité de soins et à la tarification à l'activité assurée par le Centre Hospitalier d'Arras ;

Au suivi épidémiologique des patients, à l'analyse de l'environnement et de l'activité du Centre Hospitalier d'Arras.

Délégation de signature est donnée, en l'absence ou empêchement du Docteur Christian VANDENBUSSCHE, au Docteur Patrick LE COZ, Président de la CME sur les mêmes compétences.

Direction de la Stratégie et du développement médical

Délégation est donnée à Madame Claire LAURENT, Directrice adjointe chargée de la Stratégie et du développement médical, pour la signature de tout courrier et document relevant des affaires médicales, y sont inclus la signature des contrats de recrutement, des documents et décisions individuelles relatifs à la formation et au déroulement de carrière des personnels médicaux.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Claire LAURENT, Directrice Adjointe, délégation de signature est donnée à Madame Zeneb AITZIANE Directrice adjointe, pour tous les actes ci-dessus énoncés.

Délégation de signature est donnée à Madame Julie MEZROUH, Attachée d'administration hospitalière, pour la signature de tout courrier et document relevant des affaires médicales à l'exclusion des contrats de recrutement, des documents et décisions individuelles relatifs à la formation et au déroulement de carrière des personnels médicaux.

Direction de la santé publique

Délégation de signature est donnée à Madame Coralie DESCAMPS, Directrice Adjointe chargée de la santé publique, à effet de signer tout courrier et document relevant des affaires générales, juridiques et communication à l'exclusion des documents réservés à la signature du Directeur. La délégation de signature comprend notamment :

Les demandes d'autorisation et renouvellement d'autorisation d'activité de soins, d'équipement matériel lourd, d'éducation thérapeutique du patient ;

Les conventions d'honoraires d'avocat

Les courriers à destinations des juridictions

Les communiqués de presse

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Coralie DESCAMPS, Directrice Adjointe, délégation de signature est donnée à Madame Zeneb AITZIANE Directrice adjointe, pour tous les actes ci-dessus énoncés.

Délégation de signature est accordée à Madame Alice DURIEZ, Attachée d'Administration Hospitalière, à l'effet de représenter le Centre hospitalier d'Arras devant les juridictions.

Coordination Générale des Soins

Délégation de signature est donnée à Madame Marie-Cécile PIOTRKOWICZ, Directrice Adjointe et Coordinatrice Générale des Soins, pour la signature de tout courrier et document relevant de l'organisation des soins.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marie-Cécile PIOTRKOWICZ, délégation de signature est donnée à Madame Caroline BRAY, Cadre Supérieur de Santé ainsi qu'à Madame Fabienne BURNEL, Cadre supérieur de santé.

Délégation de signature est donnée aux Cadres de Santé et aux Cadres de santé Supérieurs participant aux gardes, pour signer les permissions de sortie des patients, les week-ends (du samedi 8 h 00 au lundi 8 h 00) et jour fériés :

- Madame Caroline BRAY, Cadre supérieur de santé ;

- Madame Fabienne BURNEL, Cadre supérieur de santé ;

- Madame Catherine GERARD, Cadre supérieur de santé ;

- Monsieur Gérard GUERLAIN, Cadre supérieur de santé ;

- Madame Nathalie KACZMAREK-PIERRU, Cadre supérieur de santé ;

- Madame Christine LEROY, Cadre supérieur de santé ;

- Madame Christelle LOUBRY, Cadre de santé ;

- Madame Christine PAYEN, Cadre de santé ;

- Madame Isabelle TANCHON, Cadre de santé.

### 1. Autorisation de transport de corps :

Délégation de signature est donnée à Madame Isabelle TANCHON, Cadre de santé, pour signer les autorisations de transports de corps pour le Centre Hospitalier d'Arras et l'ensemble de ses sites géographiques

Sans que l'absence ou l'empêchement de Madame Isabelle TANCHON, Cadre de santé, n'ait besoin d'être évoqué ou justifié, délégation de signature est donnée à Monsieur Joel SOIHIER, Maitre Ouvrier, Manon CLAIRGE, Agent de service Hospitalier, Bruno WASIELEWSKI, Aide-soignant à effet de signer les autorisations de transport de corps pour le Centre Hospitalier d'Arras et l'ensemble de ses sites géographiques.

Délégation de signature est donnée à Madame Jeanne-Marie MARION-DRUMEZ, Directrice Adjointe, pour signer les autorisations de transports de corps pour le secteur de la gériatrie.

Sans que l'absence ou l'empêchement de Madame Jeanne-Marie MARION-DRUMEZ, Directrice Adjointe, n'ait besoin d'être évoqué, délégation de signature est donnée à effet de signer les autorisations de transport de corps à :

Sur le site Pierre BRUNET

Madame Marie Christine DELABRE, Cadre de santé

Monsieur Jean François DEBACQ, Cadre de santé

Monsieur DELPORTE Sylvain, Cadre de santé

Sur le site de Dainville

Madame Isabelle CARON, Cadre de santé

Madame Elisabeth DUBOIS, Cadre de santé

Sur le site Pierre BOLLE

Madame Séverine BEUGNET, Cadre de santé

Coordination Hospitalière de Prélèvement Multi-Organes et de Tissus

Délégation de signature est donnée à Monsieur Aurélien DUPENT, Infirmier Diplômé d'Etat, ainsi qu'au Docteur Marie-Pierre DEGOS, Praticien hospitalier contractuel, pour la signature de la demande d'interrogation du registre national des refus de dons d'organes.

Direction des Ressources humaines

### 1. Ressources Humaines

Délégation de signature est donnée à Madame Zeneb AITZIANE Directrice adjointe chargée des Ressources humaines, de signer :

Tout contrat et décision statutaire ;

Tout document d'application d'une décision statutaire directoriale ;

Tout document interne au Centre Hospitalier d'Arras concernant les ressources humaines, notamment les courriers d'affectation,

Tout document, à l'exception des notes de services, concernant la gestion des affaires courantes des ressources humaines,

Tout document en matière disciplinaire,

Tout courrier ou décision prise dans la gestion des CAPD du Pas-de-Calais.

Sans que l'absence ou l'empêchement de Madame Zeneb AITZIANE n'ait besoin d'être évoqué ou justifié, délégation de signature est donnée à Madame Marie-Cécile PIOTRKOWICZ, Directrice Adjointe, à Madame Elise CAULLERY, Attaché d'Administration hospitalière et à Madame Juliette LARIVIERE, Attaché d'administration hospitalière.

Délégation de signature est donnée à Madame Hélène DERUDDRE, Directrice Adjointe chargée de la Qualité et de la Clientèle, Madame Coralie DESCAMPS, Directrice adjointe chargée de la Santé publique, Madame Delphine DUSSOL, Directrice Adjointe chargée des ressources logistiques et techniques, Madame Zeneb AITZIANE Directrice adjointe chargée des Ressources humaines, Madame Claire LAURENT, Directrice adjointe chargée de la Stratégie et du développement médical, Madame MARION-DRUMEZ Jeanne-Marie, Directrice Adjointe chargée de la Politique en faveur des personnes âgées, Madame Marie-Cécile PIOTRKOWICZ, Directrice Adjointe et Coordinatrice Générale des Soins, et Monsieur Bertrand PRUDHOMMEAUX, Directeur Adjoint chargé des Finances, du Pilotage médico-économique et du SIH, de signer tout document relatif aux personnels dont ils ont l'autorité hiérarchique à savoir :

- Tout document relatif à tout type de congé ;
- Tout document relatif à l'accueil des stagiaires, à la formation continue et à la promotion professionnelle ;
- Toutes les commandes et ordres de service relatifs à la formation continue ou à des actions de promotion professionnelle ;

## 2. Institut de Formation en Soins Infirmiers

Délégation de signature est donnée à Madame Christiane CATTIAUX, Directeur de Soins à l'Institut de Formation en Soins Infirmiers (I.F.S.I.), à l'effet de signer les ordres de mission des étudiants et des formateurs de l'I.F.S.I. amenés à se déplacer dans le cadre des études conduisant au diplôme d'Etat d'Infirmier, et tous les documents pédagogiques relatifs à la formation. Délégation est donnée également pour l'engagement des dépenses d'exploitation dans la limite des crédits prévus au budget de l'IFSI.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Christiane CATTIAUX, délégation de signature est donnée à Madame Chantal TOURNANT, Cadre supérieur de santé à l'I.F.S.I.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Christiane CATTIAUX, et de Madame Chantal TOURNANT, Cadre de santé à l'I.F.S.I., délégation de signature est donnée à Madame Zeneb AITZIANE Directrice adjointe.

### Direction Qualité – Clientèle- Gestion des risques

Délégation est donnée à Madame Hélène DERUDDRE, Directrice adjointe, de signer tout courrier relatif à la Qualité, la Clientèle, la Gestion des Risques, et les courriers en réponses aux usagers et leurs familles.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Hélène DERUDDRE, délégation de signature est donnée dans les mêmes conditions à Madame Zeneb AITZIANE Directrice adjointe, à Madame Sophie CAUDRON, Cadre de Santé et à Madame Anne-Claire DUPONT, Ingénieur hospitalier.

### Direction Ressources Logistiques et Technologiques

Délégation de signature est donnée à Madame Delphine DUSSOL, Directrice Adjointe, pour la signature de courrier et tout document relatifs aux services Achats, Biomédical, Transports et Gestion des déchets, Restauration, Logistique, Blanchisserie, travaux et maintenance du bâti, et la sécurité des personnes et des biens.

#### 1. Service économiques et logistiques

Délégation de signature est donnée à Madame Delphine DUSSOL, Directrice Adjointe, pour la signature des bons de commandes et engagements de dépenses dans la limite des crédits ouverts au budget d'exploitation et d'investissement des services (Techniques, Biomédical, Transports et Gestion des Déchets, Hôtellerie Restauration, Linge, travaux et maintenance du bâti, et la sécurité des personnes et des biens).

Délégation de signature est donnée à Mesdames Céline GESQUIERE, Ingénieur hospitalier et Peggy CAMPAGNE, Ingénieur hospitalier, pour la signature des bons de commande et des engagements de dépenses d'exploitation inférieurs ou égaux à 7 500 € T.T.C, de tout acte relevant de leurs services, et pour les actes relevant de leur compétence, dans la limite des crédits ouverts au budget.

Délégation de signature est donnée à Monsieur David LAURENT, Ingénieur hospitalier, pour la signature des bons de commande et des engagements de dépenses d'exploitation inférieurs ou égaux à 10 000 € T.T.C, des procès-verbaux de réception de travaux, de tout acte relevant de son service, et pour les actes relevant de sa compétence, dans la limite des crédits ouverts au budget.

#### 2. Sécurité des biens et des personnes

Délégation de signature est donnée à Madame Delphine DUSSOL, Directrice Adjointe pour la signature de tout document et courrier relatif à la sécurité des personnes et des biens.

Délégation de signature est donnée à Madame Delphine DUSSOL, Directrice Adjointe pour la signature des dépôts de plainte et mains courantes au nom du Centre Hospitalier d'Arras auprès des services de police ou gendarmerie. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Madame Delphine DUSSOL, Directrice Adjointe, délégation est donnée à Monsieur Frédéric CHOPIN, responsable sécurité des biens et des personnes.

Sans que l'absence ou l'empêchement de Madame Delphine DUSSOL, Directrice Adjointe n'ait besoin d'être évoqué ou justifié, le directeur de garde peut effectuer un dépôt de plainte au nom du Centre hospitalier d'Arras auprès des services de police ou gendarmerie.

Le Centre Hospitalier d'Arras est représenté en justice par un Directeur Adjoint ou par Monsieur Frédéric CHOPIN, responsable sécurité des biens et des personnes, qui peuvent, à ce titre, se constituer partie civile et demander des dommages et intérêts au nom du Centre hospitalier d'Arras, où la délégation de signature leur est donnée à cet effet.

Direction des Finances, du Pilotage médico-économique et du Systèmes d'Information

#### 1. Gestion Budgétaire et financière

Délégation de signature est donnée à Monsieur Bertrand PRUDHOMMEAUX, Directeur adjoint, pour tous les actes, décisions ou conventions relatifs à la fonction financière, budgétaire et comptable, et notamment :

Les bordereaux de recettes et de dépenses ;

Les actes et documents concernant les relations avec les services de la Trésorerie de l'établissement ;

La cession du matériel hospitalier ;

Les actes relatifs à la gestion de la dette ;

Les actes relatifs à la gestion de la trésorerie ;

Les actes relatifs à la gestion de la DNA.

L'analyse médico-financière.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Bertrand PRUDHOMMEAUX, Directeur Adjoint et de Monsieur Pierre BERTRAND, Directeur, délégation de signature est donnée à Madame Zeneb AITZIANE Directrice adjointe, pour tous les actes, décisions ou conventions relatifs aux emprunts, à la gestion de la dette et de la trésorerie.

Délégation de signature est donnée à Monsieur Dominique DEMOLIN, Attaché d'Administration hospitalière, pour tous les actes et documents relevant de la gestion financière, budgétaire et comptable du Centre Hospitalier d'Arras, et notamment :

Les bordereaux de recettes et de dépenses

Les actes et documents concernant les relations avec les services de la Trésorerie de l'établissement,

La cession du matériel hospitalier,

La gestion de la dette et de la trésorerie,

L'analyse médico-financière.

## 2. Cellule de Suivi de l'Identité Patient – Agent d'accueil et de Traitement de l'Information Médicale – Facturation

Délégation de signature est donnée à Madame Natacha DUPUIS, Ingénieur hospitalier, pour tous courriers et documents administratifs relatifs à l'organisation et à la mise en œuvre de la facturation des activités de soins du Centre Hospitalier d'Arras.

Délégation de signature est donnée aux agents du service «Facturation», pour la signature des documents administratifs liés à la facturation des Hospitalisations et des consultations externes.

## 3. Autorisation de sortie et actes d'état civil

Délégation de signature est donnée à Madame Natacha DUPUIS, Ingénieur hospitalier, pour tout document relatif à des autorisations de sortie des patients et tout acte d'état civil (Naissance, décès).

Délégation de signature est donnée à Madame Christine MOURET née LEROY, Sage femme Cadre Supérieur de santé, pour signer le registre des naissances.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Christine MOURET née LEROY, délégation de signature est donnée à Madame Conchita GOMEZ, Cadre sage-femme.

## 4. Systèmes d'information

Délégation de signature est donnée à Monsieur Bertrand PRUDHOMMEAUX, Directeur adjoint, pour tous les actes relevant des systèmes d'information.

Délégation de signature est donnée à Monsieur Patrick MAJKA, Responsable du Service Informatique et Télécoms, pour la signature des bons de commande et des engagements de dépenses d'exploitation inférieurs ou égaux à 20 000 € T.T.C, de tout acte relevant du service des Systèmes d'information, et pour les actes relevant de sa compétence, dans la limite des crédits ouverts au budget.

## 5. Contrôle de gestion

Délégation de signature est donnée à Monsieur Bertrand PRUDHOMMEAUX, Directeur adjoint, pour signer tout courrier et document relatif à ce domaine de compétences :

Analyse et veille stratégique ;

Développement de l'offre de soins du Centre Hospitalier d'Arras ;

Analyse médico-financière et contrôle de gestion.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Bertrand PRUDHOMMEAUX, Directeur Adjoint, délégation de signature est donnée dans les mêmes conditions à Madame Zeneb AITZIANE Directrice adjointe.

### Pôle Politique en Faveur des Personnes âgées

Délégation de signature est donnée à Madame Jeanne-Marie MARION-DRUMEZ, Directrice Adjointe, pour signer tous les documents et courriers relatifs au secteur gériatrie et notamment les conventions et contrats de toute nature imputés aux budgets E2 ou B dans la limite des crédits ouverts à ces budgets.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Jeanne-Marie MARION-DRUMEZ, Directrice Adjointe, délégation de signature est donnée pour les courriers relatifs au secteur gériatrie à Madame Christelle LOUBRY, Cadre de santé.

### Pôle Plateau technique de diagnostic et d'intervention

Délégation de signature est donnée au Docteur Isabelle PATTE, Praticien hospitalier, Chef du pôle Plateau technique de Diagnostic et d'Intervention, pour la signature des contrats, bons de commande et factures des engagements de dépenses, dans la limite des crédits ouverts au budget, pour les actes relevant de la gestion de la Pharmacie.

Sans que l'absence ou l'empêchement du Chef de pôle ait besoin d'être évoqué ou justifié pour la signature des contrats, bons de commande et factures des engagements de dépenses, dans la limite des crédits ouverts au budget, pour les actes relevant de la gestion de la Pharmacie, délégation de signature est donnée au Docteur Rebecca VANDENBROEKE, Praticien hospitalier et au Docteur Delphine DE BERTOULT, Praticien hospitalier.

L'engagement de la dépense par la voie de bons de commandes dématérialisés est validé par le Docteur Isabelle PATTE, Praticien hospitalier, Chef du pôle Plateau technique de Diagnostic et d'Intervention.

### Pôle Médecine et Spécialités médicales

Délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Paul MAYEUR Cadre de Santé Supérieur, pour la signature des documents liés aux permissions de sortie du Centre d'Alcoologie de Maroeuil.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Paul MAYEUR, la délégation de signature est donnée au Directeur de garde, sans que l'absence ou l'empêchement ait besoin d'être évoqué ou justifié.

### Pôle Urgences et Soins critiques

#### CESU 62

Délégation de signature est donnée au Docteur Pierre VALETTE, Chef du SAMU 62 et à Monsieur Thierry LARDET, Cadre de santé, pour la signature des conventions et attestations de formations, et les documents propres au CESU 62.

En cas d'absence ou d'empêchement du Docteur Pierre VALETTE et de Monsieur Thierry LARDET, délégation est donnée à Madame Marie-Cécile PIOTRKOWICZ, Directrice Adjointe de signer les conventions et attestations de formations, et les documents propres au CESU 62.

### Pôle Santé Mentale

Délégation de signature est donnée à Madame Hélène DERUDDRE, Directrice Adjointe, pour la signature de toute décision (admission, mise en place d'un programme de soins, réintégration, levée de la mesure, maintien des soins sans consentement, autorisation de sortie, etc.) qui s'impose ainsi que les notifications et requêtes adressées au Juge des libertés et de la détention, en application de la loi n°2011-803 du 5 juillet 2011 relative aux droits et à la protection des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques et aux modalités de leur prise en charge et par la loi modifiée par la loi n° 2013-869 du 27 septembre 2013 modifiant certaines dispositions issues de la loi n° 2011-803 du 5 juillet 2011 relative aux droits et à la protection des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques et aux modalités de leur prise en charge .

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Hélène DERUDDRE, Directrice Adjointe, délégation de signature est donnée à, Madame Hélène DERUDDRE, Directrice Adjointe chargée de la Qualité et de la Clientèle, Madame Coralie DESCAMPS, Directrice adjointe chargée de la Santé publique, Madame Delphine DUSSOL, Directrice Adjointe chargée des ressources logistiques et techniques, Madame Zeneb AITZIANE Directrice adjointe chargée des Ressources humaines, Madame Claire LAURENT, Directrice adjointe chargée de la Stratégie et du développement médical, Madame MARION-DRUMEZ Jeanne-Marie, Directrice Adjointe chargée de la Politique en faveur des personnes âgées, Madame Marie-Cécile PIOTRKOWICZ, Directrice Adjointe et Coordinatrice Générale des Soins, et Monsieur Bertrand PRUDHOMMEAUX, Directeur Adjoint chargée des Finances, du Pilotage médico-économique et du SIH.

Le départ des personnels de l'effectif du Centre Hospitalier d'Arras cités dans la présente délégation de signature entraîne caducité de leur délégation.

Le Directeur du Centre Hospitalier d'Arras, et les personnes citées dans ce document, sont chargés chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera insérée au Recueil des Actes Administratifs, transmise à l'A.R.S et au trésorier hospitalier et communiquée au Conseil de Surveillance. Cette décision fait l'objet d'une publicité au sein de l'établissement (Tableau d'affichage de la Direction Générale).

Le Directeur du Centre Hospitalier d'Arras,  
signé Pierre BERTRAND